

Résolution sur la quatrième conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés

2011/2599(RSP) - 07/04/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la quatrième conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

La résolution note que 48 pays sont aujourd'hui classés comme PMA (dont 33 en Afrique, 14 en Asie et un en Amérique latine) et que 75% des 800 millions d'habitants des PMA vivent avec moins de 2 USD par jour, le nombre de pays les moins avancés étant passé de 25 à 48 en 2011.

Le Parlement estime que la conférence PMA IV devrait être animée par la volonté d'obtenir des **résultats tangibles par référence à des indicateurs précis et à l'objectif de réduire de moitié le nombre des PMA d'ici à 2020**, en mettant en œuvre des mécanismes de surveillance et de suivi rigoureux et transparents. La mise en œuvre de la recommandation de la conférence PMA IV suppose de traiter les problèmes cruciaux qui touchent les PMA (notamment la cohérence entre la politique commerciale et le développement, l'agriculture, la pêche, les investissements et le changement climatique), et d'inscrire à l'ordre du jour des dossiers tels que la gouvernance et la lutte contre la corruption, en particulier le concept de «contrat de gouvernance» (à savoir l'introduction dans le contrat d'un seuil social) entre pays partenaires et pays donateurs et le renforcement des capacités humaines.

Les députés estiment que l'aide de l'Union européenne aux pays les moins avancés devrait être affectée en premier lieu à la création de richesses et au développement de l'économie de marché. Ils demandent que tous les domaines d'intervention - comme les échanges commerciaux, la pêche, l'environnement, l'agriculture, le changement climatique, l'énergie, les investissements et le système financier - soient conçus pour soutenir les besoins de développement des PMA en vue de **combattre la pauvreté et de garantir des revenus et des moyens d'existence décents**. Ils réaffirment également l'importance d'atteindre l'objectif de 0,15% à 0,20% du RNB consacrés à l'APD en faveur des PMA.

La résolution insiste sur la nécessité :

- de donner la **priorité à la sécurité alimentaire**, à l'agriculture, aux infrastructures, au développement des capacités, à une croissance économique profitant à tous, à l'accès aux technologies ainsi qu'au développement humain et social dans les PMA;
- de mettre en place des **règles commerciales justes et équitables** et d'instaurer des politiques intégrées, englobant une vaste gamme d'aspects politiques, économiques, sociaux et environnementaux pour favoriser un développement durable;
- de prendre des mesures efficaces au sujet de la **volatilité et de la transparence des prix** ainsi que pour une meilleure régulation des marchés financiers en sorte de protéger les PMA et réduire leur vulnérabilité;
- d'apporter une contribution au développement des **systèmes fiscaux nationaux** ainsi qu'à la bonne gestion des affaires fiscales;
- d'identifier les besoins et les stratégies des PMA, d'opérer une diversification du commerce en renforçant les **prix équitables** pour la production des PMA et de lever les contraintes relatives à

l'offre pour augmenter la capacité de commercialisation, ainsi que la capacité à attirer des investissements qui respectent les normes fondamentales du travail de l'OIT et la protection de l'environnement.

Soulignant l'importance d'intégrer les PMA dans l'économie mondiale et d'améliorer leur accès aux marchés de l'Union européenne, le Parlement invite la Commission à augmenter son assistance liée au commerce pour **aider les pays les plus pauvres à affronter la concurrence résultant de la libéralisation des marchés**. Les députés sont conscients du fait que l'initiative «Tout sauf les armes» n'a pas totalement atteint ses objectifs et que la qualité et le volume des échanges provenant des PMA sur le marché de l'Union demeure en-deçà des attentes. Ils plaident dès lors en faveur du **développement des infrastructures commerciales et portuaires**, qui demeurent essentielles en vue d'un accroissement des capacités commerciales.

L'Union européenne est appelée à :

- remplir ses engagements quant à l'accès aux marchés et à l'allègement de la dette;
- coordonner ses actions à l'égard des problèmes de stabilité dans les PMA et soutenir les efforts déployés pour acquérir les capacités permettant de construire des États pacifiques, démocratiques et solidaires;
- réfléchir à la mise en œuvre d'instruments innovants de financement du développement, comme une taxe sur les transactions financières;
- prendre en compte les effets négatifs des achats de terres agricoles, comme l'expropriation des petits agriculteurs et l'utilisation non durable des terres et de l'eau.

Les députés estiment enfin que le Parlement devrait être plus étroitement associé à l'élaboration de la stratégie de l'Union européenne en matière de développement.